

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Dr. N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

REVUE GÉNÉRALE
(20 mai 1881)

France

Le scrutin de liste vient de triompher à la Chambre des députés de France, substituant le scrutin par département au scrutin par circonscription.

M. Gambetta l'emporte, et, par le fait même, M. Grévy a le dessous dans cette lutte d'influence engagée entre le président de la république et son dauphin.

L'ex-dictateur a payé de sa personne, comme on s'y attendait, ne s'en rapportant pas à ses comparses pour faire passer une loi qui était sa loi. Il a emporté la place d'assaut. La bataille a été chaude et courte. Voici le compte-rendu résumé de la partie saillante de la séance.

M. Gambetta rappelle les invalidations nombreuses qui ont eu lieu à la suite des dernières élections, et qui, sont la conséquence du scrutin d'arrondissement.

Il dit que ce dernier mode de votation met les ministères à la merci des coalitions parlementaires, ferme le Parlement aux représentants de la classe ouvrière, et établit une intimité dangereuse entre les députés et leurs commettants.

"C'est au nom de l'honneur", poursuit M. Gambetta, au nom du progrès et de l'avenir du régime démocratique, que je préconise le scrutin de liste, qui seul peut amener la réalisation des réformes nécessaires et supprimer le régime de la vénalité. Il s'agit de décider si la république sera féconde ou stérile. Il ne faut pas qu'on dise : "Propter vitam, vite perdidit causam."

Après le discours de M. Gambetta, la discussion générale est close. La commission n'ayant pas reproduit de proposition, la Chambre est appelée à voter, par appel nominal et au scrutin secret, sur le passage à la discussion des articles de la proposition Bardoux.

Pendant les opérations du scrutin, une vive émotion règne dans les divers groupes de la Chambre.

Voici le résultat du scrutin pour la discussion des articles : 243 voix contre 235.

En conséquence, la discussion est adoptée à la majorité de 8 voix.

Les articles et l'ensemble du projet de loi sont ensuite votés à une grande majorité par assis et levés.

Voilà donc que la France a fait un pas de plus—et un pas de géant—dans cette voie qui la mène à ce point où elle sera le pays d'Utopie des applications radicales. Les élections générales vont se faire dans le sens voulu par M. Gambetta, qui sait bien ce qu'il veut, et un avenir prochain nous fera toucher du doigt les conséquences de l'acte important qui vient de se passer.

Un espace de trois mois peut voir bien des surprises. M. Gambetta peut aller triompher et périr à Cahors sans succès apparent le lendemain ; il est peut-être arrivé au point culminant de son étonnante carrière. Les

dithyrambes des journaux opportunistes l'y accompagnent.

Quand l'un sera gris, la France verra trouble.

M. Gambetta peut dès maintenant fixer l'instant où il lui plaira de saisir la dictature. Nous nous trompons fort, ou le Gouvernement s'apercevra bientôt, à certain changement de ton, que le chef de l'opportunisme se considère déjà comme maître. Quant à la Chambre future, qui sait si celui qui la fera sauter par les fenêtres n'est pas celui-là même qui vient de faire voter le scrutin de liste ?

Avant cette importante discussion engagée sur le projet Bardoux, M. Jules Ferry a lu le projet portant approbation du traité conclu avec le b-y. Quelques interruptions se sont produites à droite. M. Ferry a pris acte de l'attitude de l'opposition. L'urgence a été déclarée, et le projet envoyé aux bureaux.

La laïcisation de l'enseignement à tous les degrés va marcher bon train.

M. Jules Ferry, président du conseil, et M. Constans, ministre de l'intérieur ont cherché—ce n'était peut-être qu'une comédie—à ramener à une modération relative la commission chargée d'examiner la question des immunités ecclésiastiques au point de vue militaire. Mais il y a tout lieu de croire que la solution radicale prévaut.

Angleterre

Le "Standard" maintient, contre tous les démentis, la réalité de la proposition d'une conférence européenne faite au prince de Bismarck par l'Italie ; il va même jusqu'à publier les télégrammes échangés à cette occasion. Une pareille affirmation, de la part d'un journal aussi sérieux, est capable de faire concevoir des doutes en France.

Voilà qu'on vient de supprimer l'aumônerie de l'Ecole normale supérieure. Ce n'est encore qu'un commencement, les français en verront bien d'autres. Il serait étrange que la maçonnerie française se laissât dépasser par les francs-maçons belges, qui, sur ces chapitres, ont encore bien des points à lui rendre.

doutes au sujet d'un désaveu peut-être intéressé.

Le fait le plus important qu'il y ait à signaler dans la dernière séance des Chambres anglaises, c'est le vote en seconde lecture du bill agraire. M. Parnell et ses intransigeants se réservent et ménagent leurs forces pour la discussion qui précèdera la troisième lecture.

Constitution de Sa Sainteté le Pape Léon XIII

RÉGLANT CERTAINS POINTS CONTROVERSÉS ENTRE LES EVÊQUES ET LES MISSIONNAIRES RÉGULIERS D'ANGLETERRE ET D'ÉCOSSE.

(Suite et fin.)

Les difficultés que l'on nous avait soulevées étant ainsi enlevées, nous avons la confiance que le soin mis par nous à les faire disparaître contribuera non faiblement à la tranquillité et au progrès de l'Eglise catholique en Angleterre.

Nous avons rendu notre décision

en nous conformant avec un scrupule religieux aux règles du droit et de l'équité ; nous ne doutons pas que, pour la mettre en pratique, un égal et une égale conscience n'éclairent chez ceux entre lesquels nous avons prononcé.

De là, en effet, il résultera que, sous la direction prudente des évêques, les religieux mériteront bien des missions d'Angleterre par leur zèle, leur activité, et ils verront leurs travaux se couronner de fruits très abondants de salut ; il résultera que les uns et les autres (pour employer les paroles de Grégoire le Grand aux évêques d'Angleterre), "unis dans un dessein commun, dans une action pleine de concorde, prépareront avec des vœux identiques tout ce qu'il faudra faire pour le zèle du Christ ; ils en auront un sentiment vrai, et ils le réaliseront en ne se séparant pas les uns des autres (41).

Cette concorde est exigée et par la charité paternelle des évêques pour leurs auxiliaires, et par le respect du clergé pour les évêques ; cette concorde est réclamée par la communauté du bien qui est le salut des âmes, que l'on doit chercher en unissant ses travaux et ses forces ; enfin elle n'est pas moins demandée par la nécessité de résister aux ennemis du nom de catholique.

Cette concorde est une force ; elle porte même les faibles à la hauteur des plus difficiles devoirs ; elle est le signe qui sépare les vrais disciples du Christ de ceux qui feignent de l'être.

Nous y exhortons donc tous et chacun de tout notre cœur, dans le Seigneur, demandant avec St-Paul que tous accomplissent notre joie, que tous aient le même esprit, la même charité et restent unis par la communauté des sentiments (42).

Enfin pour assurer la perpétuité de ce que nous avons institué, nous voulons et nous décidons que cette présente lettre, avec tout ce qu'elle contient,—quand même les susdits religieux et tous les autres y intéressés de quelque état, rang, ordre et dignité qu'ils soient, ou qu'ils soient par ailleurs signes d'une mention particulière, n'y donneraient pas leur consentement sous prétexte qu'ils n'auraient point été appelés et entendus, que les causes pour lesquelles cette lettre paraît n'ont point été suffisamment motivées, vérifiées et justifiées—ou pour toute autre raison de juridiction et de privilège, excuse et chapitre, même tiré du "Corpus juris",—en aucun temps ne puisse être attaquée, violée, retirée, discutée, ramenée aux termes du droit, pour vice de subreption, d'obréption, de nullité, ou de notre intention ou du consentement des intéressés ou pour tout autre défaut, si grave et si essentiel qu'il soit, et exigeant une expression particulière ; qu'on ne puisse pas contre elle tenter ou obtenir le bénéfice de la restitution "in integrum" ou tout autre expédient du droit ; mais nous voulons et nous décidons que cette présente lettre existe et soit toujours stable, valide et efficace, malgré les défauts ou de droit ou de fait qui pourraient empêcher ou retarder son exécution,

de quelque manière et pour quelque cause que ce soit ;—qu'elle obtienne ses effets pleins et entiers, qu'elle soit inviolablement observée, tous et chaque empêchements étant absolument écartés, par ceux qu'elle regarde, et pour le temps, chaque fois qu'elle les regardera ;—que de cette façon et non autrement qu'il a été dit, il doit être jugé et défini par tous les juges ordinaires et délégués, et que sera nul et sans effet tout ce que l'on fera, de quelque autorité que l'on soit attentant à ces choses, sciemment ou par ignorance.

Nonobstant en tant que besoin est la règle de notre chancellerie apostolique de *jure quesito non tollendo*, et les autres constitutions apostoliques, et les ordonnances promulguées dans les conciles généraux, les règles et les coutumes des ordres provinciaux et synodaux, des congrégations, des institutions et des sociétés, même de celle de Jésus et des églises, confirmées par le serment, l'approbation apostolique, ou pour toute autre garantie, nonobstant les prescriptions même les plus anciennes et les privilégiées, les induits et les lettres apostoliques concédées, publiées et souvent renouvelées qui seraient contraires à ce qui précède.

De quelque manière que cette présente lettre ait été publiée en Angleterre, nous voulons qu'elle soit lue par tous ceux en particulier que la présente lettre intéresse ou peut intéresser plus tard nous fassent connaître de quelle façon les exemplaires en ont été publiés en Angleterre, et s'ils ont été notifiés et transmis à chacun en particulier.

A aucun homme qu'il ne soit permis d'enfreindre, par une audace téméraire, cette page de nos décisions, déclarations, décrets, préceptes et volontés. Que si quelqu'un oserait y porter la main, qu'il sache qu'il a encouru l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an 1881 de l'Incarnation de Notre Seigneur, le 8e jour des ides de mai, de notre Pontificat la quatrième année.

C. card. SACCONTI, pro-dataire,
T. card. MARTEL.

Les missionnaires d'Alger chez les Touaregs

Une intéressante relation du P. Richard, missionnaire d'Alger, nous donne divers détails sur l'accueil qu'il a reçu, lui et ses confrères, de la part des Touaregs Azgurs. C'est au printemps de l'année dernière que les religieux se sont mis en route. Après les épreuves de toute nature d'un voyage rempli de périls autant que de souffrances, ils arrivent auprès du camp des Touaregs, que leur dore encore un repli de terrain. Le lever de rideau n'est pas sans émotion ; laissons parler le religieux : "Nous nous approchons alors, dit-il, pour moi, j'avoue que si le cœur me battait quelque peu, je demeurais émerveillé du spectacle qui s'offrait à mes yeux ; de grands arbres, des prairies immenses et verdoyantes, de nombreux trou-

peaux de chameaux et de moutons dispersés ça et là au-dessous de nous ; ce n'était plus le désert, c'était la fécondité, c'était la vie, c'était un coin de notre France, c'était du moins une agréable surprise dont je garderai longtemps le souvenir." Cependant au milieu de cette riante oasis, se cache la tribu des Tmens'Assaten, l'une des plus farouches du désert. Les missionnaires s'avancent avec précaution ; une heure se passe sans que personne se soit encore aperçu de leur présence. Enfin un Targy paraît, sa lance à la main droite, son épée dans l'autre, la tête droite et fine, il marche lentement avec une véritable majesté ; c'est la démarche ordinaire des Targy. Aussitôt, le guide des missionnaires, un indigène aussi qui appartient à une tribu amie, se dirige aussi majestueusement que possible vers le chef touareg. Celui-ci n'était autre qu'Aïssa-ben-Moumen, un des Tmens'Assaten qui ont, quelques jours auparavant, suscité des difficultés au colonel Flatters. Les religieux ne sont pas d'abord très charmés de son salut assez laconique ; mais, s'ils avaient connu l'homme, ils auraient pu s'estimer heureux d'en être quittes à ce prix.

Bientôt, le bruit de l'arrivée des missionnaires s'est répandu. Les Touaregs viennent alors les visiter, tous vêtus de ce qu'ils ont de mieux, et en armes : épée, lance et poignard du bras au "draïya". Ce ne sont point les salutations longues et bruyantes des Arabes ; non. Tout est froid, laconique et dit de la plus grosse voix possible. Ni enthousiasme chez le visiteur, ni de quoi en faire naître chez celui qui reçoit la visite. Les Tmens'Assaten, de plus, à quelques exceptions près, n'ont rien dans la physiologie qui puisse vous inspirer beaucoup de sympathie ou de confiance. Leur figure large et ossue, leurs yeux noirs, brillants et profondément enfoncés dans leur orbite, de fortes épaules, une taille avantageuse même chez les femmes, il faudrait en un mot peu d'imagination pour les confondre avec des brigands retoutables.

—Soyez les bienvenus, nous disent-ils, vous n'avez rien à craindre ici ; nous vous connaissons déjà ; ayez confiance au milieu de nous."

Nous les remercions de ce bon accueil, les assurant que nous ne sommes venus auprès d'eux que pour les connaître, nous lier d'amitié avec eux et être au besoin utiles à leurs malades par les remèdes que nous avons apportés.

—Soyez les bienvenus, nous répètent-ils encore, et n'ayez aucune crainte."

Puis ils vont s'asseoir en cercle, sur la dune, à quelques pas de notre tente.

Ils étaient là une quinzaine environ, chacun ayant sa lance plantée dans le sable en face de lui, et parlant à son tour. On eût dit une assemblée législative et des plus graves. Leur délibération dura plus d'une heure, après quoi ils se rapprochèrent de nous.

"Nous n'avons pas aimé la grande colonne " (mehalla) qui est venue

sur le terrain des Azgurs, nous dit alors l'un d'eux, mais vous, vous pouvez aller où bon vous semblera sur notre territoire et même à Bhat si vous le désirez. Personne ne vous arrêtera ou ne vous inquiètera, nous en répondons." Puis, ils nous saluèrent et regagnèrent leurs tentes. Deux des plus influents, que nous connaissions déjà depuis longtemps et à qui nous avions eu occasion de rendre service, Mohammed-ber-Ibrahim et Mustapha, restèrent seuls avec nous. "Vous le savez, nous dirent-ils, les Touaregs sont avides, ils demandent toujours, mais si vous donnez, que ce ne soit ni par crainte, ni à contre-cœur ; mettez-vous à l'aise ici, plus encore qu'à Tidamès."

Ceci était le résultat de la délibération précédente. Les missionnaires remerciaient Dieu de leur avoir rendu facile l'abord de ces hommes que l'on tient généralement pour si terribles. Deux des assassins des martyrs mis à mort dans une première expédition faisaient partie de la réunion du conseil. Pas plus que les autres ils ne songèrent à inquiéter les missionnaires. On leur envoya du lait et de la viande en abondance.

Le lendemain ils élevaient un autel sous la tente, et pour la première fois sur la terre arabe, les missionnaires consacraient le corps de Jésus-Christ et l'offraient à Dieu en sacrifice d'action de grâce. C'était un premier gage de régénération et de vie pour ces peuples plongés encore dans les ténèbres de la barbarie.

PHILOSOPHIE

Critique Historique : témoignage.

L'œuvre capitale de la critique historique est l'appréciation des témoignages, ce qui comprend deux points : 1° le témoignage est-il authentique ? 2° les qualités connues des témoins permettent-elles d'y ajouter foi ?

L'authenticité d'un témoignage s'apprécie d'après mille circonstances qui varient avec les temps, les pays, les personnes, les monuments.

Ainsi, que tout, dans un ouvrage, soit conforme aux habitudes de l'époque et du pays où l'on suppose qu'il a été composé ; qu'il soit cité par les contemporains de l'auteur présumé, et que, depuis, une tradition constante l'ait toujours attribué à cet auteur ; que la supposition ne puisse en être fixée à une époque certaine, n'ait eu lieu sans être aussitôt remarquée et contestée par ceux qui avaient intérêt à dévoiler la ruse ; un pareil ouvrage offre assurément tous les caractères de l'authenticité.

En ces matières, il faut éviter de se montrer trop facile ; il faut craindre aussi l'excès de sévérité, qui conduirait à rejeter comme supposées les monuments les plus certains du passé.

Qui n'a souri des paradoxes du Père Hardouin, homme si profondément versé d'ailleurs dans la connaissance de l'antiquité sacrée et profane, qui soutenait sérieusement que la plupart des chefs-d'œuvre de la littérature latine sont apocryphes, et que, par exemple, l'Enéide de Virgile et les poésies d'Horace ont été écrites au Moyen-Âge, dans le fond d'un cloître, par la plume d'un moine inconnu ?

CHARLES JOURDAIN,
Membre de l'Institut de France.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

14 Juin 1881.—No 47

LES COMPAGNONS DU DESEPOIR

Par A. de Lamotte

[Suite]

Voilà ma fille, ce que disent le papa et la maman ; maintenant, que dit Germaine ?

—Maman, donne-moi un morceau de mon gâteau pour ses petits et ouvre vite la fenêtre pour qu'il le leur porte.

Louise la serra sur son cœur.

—Nous sommes encore trop loin de terre, ma chérie ; mais ce soir, nous en serons tout proche, alors, tu lui donneras la liberté, n'est-ce pas ?

—Oui, maman, je te le promets ; permets-moi de le baiser.

—Certainement, ma fille.

Après cet adieu, la mère enferma le prisonnier dans un carton recouvert d'une gaze, qu'elle plaça dans un tiroir un peu entrouvert, et avec Germaine, elle remonta sur le pont.

L'oiseau était déjà oublié : on en

trait dans la rade de Sainte-Croix.

Cette rade crueuse en demi-cercle, dans l'est de l'île, est belle et spacieuse, ayant au centre un débarcadère en maçonnerie et en bois, derrière lequel s'arrondit la ville, précédée par une ligne de villas, sur la façade desquelles le soleil du midi faisait jouer ses rayons à demi interceptés par un mobile rideau de fleurs et de feuillage.

Le *Magenta* en approchant, ralentit sa course, arborant ses couleurs, et salua le drapeau espagnol de 21 coups de canon, auxquels répondirent, coup sur coup, deux forts placés au nord, à un demi-mille environ l'un de l'autre et qui paraissaient occupés par une forte garnison.

Un moment après, le navire virait lentement de bord et laissait tomber son ancre, à quelques encablures seulement de la ville, sur le quai de laquelle était accourue une foule nombreuse et sympathique à la France.

Le *Magenta* ne devait repartir que le lendemain, et Louise aurait bien désiré aller faire sa prière dans l'une des églises dont les flèches, fines comme des aiguilles, s'élevaient de tous côtés vers le ciel ; mais, sauf quelques officiers supérieurs, personne n'eut la permission de débarquer, et l'ouvrière dut se contenter de regarder, sans la fouler du pied, cette île aux coteaux couverts de vignes et d'arbres fruitiers, étagés

sur des mamelons, dont la masse confuse servait de piédestal au pic gigantesque que les voyageurs aperçoivent de si loin en mer.

En compensation de cette petite contrariété, Germaine eut tout le reste du jour le spectacle des barques apportant à bord des légumes frais et des fruits exquis, ainsi que celui de l'embarquement de plusieurs bœufs, dont l'enlèvement au bout des palans et la physionomie grotesque, lorsqu'ils montent, en tournant sur eux-mêmes, dans le vide, la tête et les jambes pendantes, ne peut être regardée sans rire.

Le départ du canari et sa joyeuse rentrée dans son île natale fut un événement plus frappant encore pour la sensible enfant ; d'abord elle ne put réprimer quelques larmes, mais, le soir venu, elle s'endormit toute joyeuse après avoir ajouté à sa prière ces quelques mots :

"Mon Dieu, faites pour le papa de Germaine, comme Germaine a fait pour votre joli canari."

Elle dormait encore lorsque le *Magenta* pivotant sur lui-même, quitta, le lendemain, l'archipel des Canaries, pour se rapprocher de la côte d'Afrique et gagner Saint-Louis, en passant entre le continent et le groupe des îles du Cap-Vert, ce groupe aussi pauvre que stérile, dont le sol nourrit à peine une chétive colonie de nègres portugais.

Des Canaries à Saint-Louis, aucun

incident particulier ne signala la traversée, et le *Magenta* ayant passé de nuit le long du banc d'Arguin, célèbre par le naufrage de la *Meduse* en 1817, les passagers ne purent pas même jouir du spectacle extraordinaire des brouillards sur lesquels, par la mer la plus calme, les flots se brisent avec violence, s'épanouissent en gerbes et retombent en blancs flocons d'écume.

Le lendemain du départ de Ténériffe était un dimanche, la messe fut célébrée à bord, sur le pont, par un temps admirable ; Louise, trop malade, les premiers jours, pour assister à cette imposante cérémonie, y assistait pour la première fois.

Les marins avaient dressé l'autel à l'arrière, sur la dunette, occupée par l'état-major et les passagers de distinction ; l'équipage, en grande tenue et en armes, se tenait sur le pont, en avant du bataillon d'infanterie de marine, officiers en tête.

Agenouillé à l'avant, l'ouvrière apercevait l'autel au bout d'une longue avenue de baionnettes, à la pointe desquelles le soleil accrochait ses éclairs ; le navire, pavé de drapeaux, s'avancant dans une mer unie comme un miroir, et dont le bien profond se confondait avec l'azur du ciel.

Jamais mise en scène ne fut plus splendide.

Au milieu du silence, dans l'im-

mensité, on n'entendait que la voix

du prêtre s'adressant au Créateur. Tout à-coup l'officiant, cessant de parler, s'abîma dans le recueillement, la brise sembla se taire, l'Océan réprimait son murmure ; Dieu descendait dans le pain consacré.

L'abbé Manuel éleva les mains et la blanche hostie, saluée par les tambours, les clairons, le bruit sourd de huit cents hommes se prosternant tous ensemble, pendant qu'une détonation, produite par des canons tirés à la fois, allait, en bondissant, s'éteindre dans les profondeurs de l'infini, resplendissant dans l'azur et plana quelques instants au-dessus de tous ces hommes de rang différent dans le monde, mais égaux devant Dieu.

Rien n'est grand, rien n'est émouvant comme les cérémonies du catholicisme, surtout quand elles sont entourées de la pompe militaire, surtout quand elles ont lieu à bord d'un navire de guerre, et le touchant souvenir ne s'efface plus quand on a eu le bonheur d'en être témoin une fois.

Le surlendemain, dans la matinée le navire jetait l'ancre à Saint-Louis, chef-lieu de l'établissement français déjà ancien du Sénégal, où il devait débarquer une partie de ses troupes et de ses passagers.

Plus heureuse qu'à Ténériffe, Louise eut la permission de descendre à terre ; elle en profita pour visiter, avec sa fille, la mission des

Pères Jésuites où les conduisit l'aumônier du *Magenta*.

Comme ville, Saint-Louis n'offre rien de bien curieux, mais la population en est étrange, et Germaine qui, pour la première fois voyait les nègres chez eux, habitant leurs cases de bambous, ombragées par des palmiers et des cocotiers, en fut plus vivement qu'agréablement impressionnée.

Cette impression ne tarda cependant pas à se dissiper lorsque, sur l'ordre d'un des Pères de la Mission, un négroillon, à cheveux crépus et à dents blanches, apporta aux voyageurs quelques-uns des excellents fruits du pays et leur offrit, pour éteindre leur soif, excitée par la chaleur du climat, du lait de coco, aussi frais que parfumé.

Mais ce qui charma surtout l'enfant, ce fut le cadeau, qu'au moment du départ, lui fit une bonne religieuse, d'une petite perruche vert émeraude à collier rouge, de l'espèce de celles qui, par centaines, caquetaient dans les arbres, parfaitement privée, et armée d'un bec de corail, assez aigu pour faire respecter sa jolie propriétaire par l'angora de la commandante.

(à suivre).

SOMMAIRE

Revue générale.
Constitution de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. (Suite et fin.)
Les missionnaires d'Alger chez les Touaregs.
Philosophie.
FERNETON.—Les compagnons du désespoir. (4e série.)
L'antisme.
Débats parlementaires.
Cercle catholique.
Secours de France pour les incendies de Québec.
Secours de Montréal.
Les victimes du feu.
Europe.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Comité de secours aux incendies.—Th. Chas. Casgrain.
J. B. Bourgeois, architecte.
The Fire Insurance Association, de Londres.
Anglo-Terr.—J. B. Il Forsyth & Co.
Bonne œuvre.—Béland, Garneau & Co.
Behan Bros.
Au Bon Marché.—N. Garneau.

CANADA

QUÉBEC, 14 JUIN 1881

FANATISME

Le *Globe* donne un libre cours à son imagination fantastique dans un récent article au sujet de l'adresse de félicitation présentée à Sir Hector Langevin par les employés du département des travaux publics à Ottawa. Il prend occasion de cette démarche si convenable de la part de ces employés et si flatteuse pour celui qui en a été l'objet, pour déverser sa bile contre l'honorable ministre des travaux publics qui lui tombe sur les nerfs pour plusieurs raisons. D'abord Sir Hector Langevin est un Canadien français : c'est déjà un grand crime à ses yeux, crime tel qu'il ne saurait lui en accorder le pardon. Et d'un. Puis Sir Hector a le malheur d'être considéré par tous ses amis et voire même quelques ennemis, comme le chef du parti conservateur de la province de Québec. Et de deux. Et encore, l'honorable ministre des travaux publics possède de si grandes qualités comme administrateur, comme chef d'un ministère, comme ministre de la couronne en général, il jouit d'un tel prestige aux yeux de la députation, tant anglaise que française, que l'organe du gritisme et de la franco phobie croit y voir un danger pour ceux qu'il feint vouloir protéger en vertu de nous ne savons quel mandat. Et de trois.

Il nous serait facile si l'article, du *Globe* valait la peine d'être relevé dans toutes les formes, de découvrir tous les prétextes à tant de colère soulevée par tant de mauvaise foi. Mais que Dieu nous en garde ! Nous en avons suffisamment pour nous éclairer sur ses motifs aussi vulgaires qu'apparents. Les employés publics de ce département, dirigé avec habileté et surtout avec impartialité, nous appuyons sur ce dernier mot, ont fait un acte qui les honore grandement aux yeux du public. Nous les en félicitons de tout cœur, car la reconnaissance est si rare par le temps qui court, qu'il nous est agréable de la signaler quand elle a le courage de se montrer au grand jour ; d'autres veulent de la gratitude sans éclat, c'est très bien ; mais il est des circonstances, comme dans le cas dont nous occupons, où il convient d'être moins modeste, et où on ne peut être exposé à pécher par orgueil.

Dimanche dernier à Ste-Hélène de Kamouraska, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a ordonné prêtres :—MM. Louis St-Pierre, natif de St-Hélène, et Louis-Nazaire Lessard de St-Elzéar de Beauce.

Nous apprenons avec regret la mort, à Ste-Marie de la Beauce, de Mlle Agnès Taschereau, sœur de Mgr l'Archevêque de Québec. Sa sépulture aura lieu demain à Ste-Marie de la Beauce.

La présentation des candidats a eu lieu samedi dans les comités de Colchester et de Pictou.

Les candidats pour les Communes à Pictou sont MM. Carmichael et McDougall.

A Colchester, les candidats sont MM. McLellan et Cummings.

Sir Charles Tupper et l'honorable Anglin ont parlé à Pictou l'honorable Jones à Truro.

Cercle catholique

La réunion hebdomadaire du Cercle aura lieu ce soir (mardi) au lieu de demain (mercredi). M. Ernest Michel, avocat, de Nice, et membre correspondant du Cercle, de passage à Québec, a bien voulu s'engager à donner une conférence aux membres, ce soir.

Mon Dieu ! Vous commencez donc, suivant votre promesse, à changer en joie bien vive, l'amertume de mes larmes ! Ce matin, les chères enfants du convent de St-Roch, n'écoulant que leur cœur, formé à l'école du plus pur dévouement, m'ont généreusement donné la magnifique somme de \$150.00 destinées à acheter les prix qui devaient couronner leur travaux scolaires. Qui sait combien les enfants tiennent à ces récompenses, comprendra l'héroïsme de cet acte de dévouement. Ne pouvant leur exprimer ma reconnaissance comme je le voudrais, je leur répéterai mille fois merci en les assurant que leur souvenir sera à jamais vivace au fond de mon cœur. Je profiterai de l'occasion pour remercier, en mon nom et au nom de mes vicaires, toutes les personnes charitables qui nous ont aidé à sauver les effets de l'église et les nôtres, au dernier incendie.

J. A. PLAMONDON ptre

Desservant.

Les autres journaux français sont priés de reproduire.

On annonce de Paris la mort de Mgr Louis-Gaston de Ségur, l'éminent prélat français et auteur de plusieurs ouvrages religieux.

Des dépêches de St-Jean, N. B., de Halifax, de Toronto, nous apprennent que des comités ont été choisis pour prélever des souscriptions en faveur de nos incendiés. Le conseil de ville de Toronto a même eu la courtoisie de voter quelques résolutions fort sympathiques.

Son Honneur le Maire a reçu hier de son Excellence le Gouverneur Général la lettre suivante :

Citadelle de Québec,
12 Juin 1881

Monsieur
Son Excellence le Gouverneur Général désire que je vous communique la dépêche suivante qu'il a reçue de S. A. R. la princesse Louise : " La Princesse Louise demande que vous vous fassiez l'interprète de la peine que lui cause la nouvelle du grand incendie de Québec."

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très obéissant serviteur

C. STUART

Lieutenant colonel, pour le Secrétaire du Gouverneur Général.

SECOURS

DE FRANCE POUR LES INCENDIÉS DE QUÉBEC

Québec, ce 13 juin 1881

A Son Honneur le Maire de Québec.

MONSIEUR,

L'honorable M. Chapleau, me charge de vous transmettre copie de deux télégrammes qu'il a reçus de France aujourd'hui, et des réponses qu'il a faites aux personnes qui offrent un si généreux concours pour le soulagement de vos malheureux incendiés.

Vous obligerez l'honorable M. Chapleau, en remettant une des copies au Président du Comité de secours.

J'ai l'honneur d'être,

M. le Maire,

Votre obt. serviteur,

J. de L. TACHÉ,

Secrétaire privé

de l'honorable Premier.

Paris, 13 juin 1881.

Premier Ministre, Québec.

Prenons une vive part au sinistre qui frappe votre ville. Veuillez télégraphier si désirez notre concours pour ouvrir souscription.

[Signé] DUCLERC, THORS.

Thors, Paris.

Mille remerciements pour votre généreuse sympathie. L'offre de votre concours sera accueillie avec reconnaissance.

[Signé] CHAPLEAU.

Granville, 12 juin 1881.

Premier Ministre, Québec.

Veuillez remettre cent piastres aux incendiés.

[Signé] DIOR.

Québec, 13 juin 1881.

Dior, Granville.

Don aux incendiés accepté avec reconnaissance.

[Signé] CHAPLEAU.

AMÉRIQUE

La tempête de dimanche dernier a fait de grands ravages dans le milieu de l'Etat d'Iowa, principalement à Des Moines, où une église et une douzaine de maisons ont été emdommagées.

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Lundi, 13 juin 1881.

Pétitions présentées et déposées sur la table.

Du Révérend T. Thibodeau et autres, de Ste-Agathe et autres paroisses ; demandant la construction d'un embranchement du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, passant à travers leurs paroisses.

Du Révérend T. Thibodeau et autres, de Ste-Agathe, de C. Benoit et autres, de Chs Desmarieau et autres, de A. Dubevoir et autres, de A. Fabre et autres, de James Watts et autres, de G. Beaudoin et autres, de Maurice Colen et autres, de Ant. Duchesneau, jr. et autres, de Arthur Joliveau et autres, de Arthur Lafontaine et autres, de Jos. Leveillé et autres, de W. Nantel et autres, de Joseph Robitaille et autres, et de Alphonse Leclair et autres, tous de Montréal ; demandant respectivement que le bill No. 15 concernant l'Université-Laval, en devienne pas loi.

De T. P. E. d'Odor d'Orsonnens et autres, de la cité du Hull ; demandant de l'aide pour aider à liquider la dette des Ecoles de la dite cité.

M. Wurtele du comité des bills privés présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait quelques amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill pour incorporer la compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'Est.

Bill pour ordonner la réouverture d'une route dans la paroisse St-Georges Henryville, dans le comté d'Iberville.

Bill pour incorporer le bureau d'immeubles de Montréal.

Bill pour incorporer l'Institut Canadien Français de Lévis.

Bill pour autoriser Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon H. C. M. G. Maret, Marquis de Bassano, à changer certains placements actuellement faits.

Bill pour faciliter le paiement de la dette encourue et des dépenses à faire pour la construction de l'église catholique de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal.

Bill pour annexer aux Township, Unis de Stoneham et Tewkesbury, une certaine partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham.

Bill pour confirmer les droits de Jean Olivier Chèvrefeuille dans les lots connus et désignés sous le numéro officiel 104, 105 et 110 du cadastre de la paroisse de Ste Anne du Bout-de-l'Isle, dans le comté de Jacques-Cartier.

L'honorable M. Church présente un bill pour confirmer certains pouvoirs à la " Bell Telephone Company of Canada. "—Seconde lecture, demain.

M. Taillon présente un bill pour amender l'acte de cette province, 40 Vict., chap. 21, intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province. "—Seconde lecture, demain.

Il est reçu un message du Conseil Législatif informant l'Assemblée Législative, qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements auxquels les concours de l'Assemblée Législative est de mandé.

Bill intitulé : " Acte pour amender les actes se rapportant à l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire. "

Bill intitulé : " Acte pour autoriser François Gosselin de la paroisse de Ste-Claire, à prélever certains taxes de péage sur un pont qu'il a construit sur la Rivière Chaudière entre les paroisses de Ste-Marie, comté de Beauce, et Saint-Bernard, comté de Dorchester, et pour d'autres fins.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité, lus la troisième fois et passés.

Bill pour autoriser les syndics de la paroisse de St-Gabriel de Stratford à modifier ou refaire leur acte de répartition d'église et autres bâtisses du culte.

Bill pour déclarer obligatoires certains arrangements faits par les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Lin, pour l'établissement d'une école modèle ou académie pour les filles.

Le bill pour amender la charte de la ville de St-Jean, est considéré en comité, rapport du progrès en est fait, et il est permis au comité de siéger de nouveau, demain.

Le bill pour constituer la paroisse de Saint-Louis, située partie dans le comté de Richelieu et partie dans le comté de Saint-Hyacinthe, en municipalité et pour l'annexer au comté de Richelieu, est considéré en comité, rapporté, lu la troisième fois et passé.

M. Beaudet propose que la Chambre se forme maintenant en comité sur le bill, autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Joseph Eugène Lépine au nombre de ses membres.

L'honorable M. Irvine propose un amendement.

Que le mot " maintenant " soit effacé et que les mots " d'hui en six mois ajoutés à la fin d'icelui. "

Le bill pour autoriser le barreau

de la province de Québec à admettre Marie Joseph Edmour Chagnon, étudiant en droit, à la profession de procureur et d'avocat, est considéré en comité, rapporté, lu la troisième fois et passé.

M. Champagne propose que le rapport du comité général sur le bill concernant l'Université-Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés dans les limites de la province de Québec soit maintenant reçu.

M. Taillon propose alors un amendement,

Que le rapport du comité général sur le projet de loi No 15, concernant l'Université-Laval et la multiplication de ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la Province de Québec, ne soit pas reçu maintenant mais, que vu qu'il a été présenté à Sa Majesté une requête des Archevêques et Evêques catholiques romains de la Province de Québec, datée du 4 novembre 1880, demandant de définir les droits et privilèges que cette Université possède en vertu de sa charte royale du 8 décembre 1852 ; et qu'en réponse à cette requête, le Secrétaire d'Etat a informé le Gouverneur Général du Canada qu'il ne lui paraissait pas convenable d'inviter Sa Majesté à intervenir quand la question des pouvoirs de l'Université-Laval était pour être soumise à la décision d'un tribunal civil vu que, depuis que cette réponse a été donnée, la question des pouvoirs de l'Université-Laval a de fait, été soumise aux tribunaux civils de cette Province ; vu que la cause devant ces tribunaux civils est encore pendante, et que les aviseurs de Sa Majesté attendent qu'elle soit jugée pour aviser Sa Majesté de faire droit sur la dite requête des Archevêques et Evêques de cette Province.

Il est résolu : que cette Chambre croit qu'il n'est pas opportun d'adopter ce projet de loi maintenant ; et que le rapport du comité de toute la Chambre ne soit reçu que dans trois mois.

M. Taillon a prononcé un long discours à l'appui de sa motion, auquel a répondu M. Champagne en faveur de l'Université-Laval. Le vote ensuite a été pris comme suit.

Pour : MM. Beaubien, Bergevin, Cameron, Caron, Charlebois, Desautels, Dufort, Houde, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Lorange, Lovell, Marion, Mathieu, Picard, Robitaille, St-Cy, Taillon et Wurtele.—20.

CONTRE : MM. Audet, Beaudet, Blais, Boutillier, Boutin, Champagne, Chapleau, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Gauthier, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, Napierville, Langelier, Portneuf, Marchand, Meikle, Mercier, Mollereau, Murphy, Piquet, Parent, Poirier, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Robertson, Shehyn, Tarte, et Watts.—31.

Le bill de l'Université Laval a alors été lu une troisième fois et passé.

Les victimes du feu

L'ENQUÊTE DU CORONER

Elzéar Marois, libraire, frère du défunt Charles Marois, donne son témoignage, comme suit : Charles Marois, mon frère, était âgé de 34 ans, et demeurait rue Richelieu avec ma mère dans une maison à trois étages. Je me rendis chez lui à 11 hrs dans la nuit au commencement du feu et ne crus pas devoir commencer à déménager parce que le feu ne menaçait pas encore. Je conseillai tout de même à ma mère de quitter la maison, ce qu'elle fit en emportant un petit paquet. Peu de temps après je partis moi-même suivi par mon frère emportant chacun des effets. Mon frère retourna sur le théâtre du feu pendant que je conduisais ma sœur à ma demeure rue St-Jean. A mon retour sur le théâtre du feu je vis toutes les croisées de la maison en feu mais je ne vis pas mon frère. Je n'avais aucune inquiétude sur son compte le croyant hors de danger.

Mon frère Félix n'a retrouvé le corps que jeudi à 1 heure de l'après-midi. Le corps était en grande partie carbonisé et on a pu le reconnaître qu'à une partie non brûlée de la chemise que le défunt portait.

Le défunt avait été bien portant jusqu'au moment du feu ; le témoin ne connaît rien de l'origine du feu.

David Henry Geggie, secrétaire de la compagnie du gaz de Québec, dit qu'il s'en venait du Mont Plaisant, mercredi soir, à peu près vers 10.40, quand en passant vis-à-vis le lot inoccupé de M. Montizambert, il vit le feu s'échapper d'une petite maison dans le bas du faubourg St-Jean-Baptiste. Il courut de suite pour donner l'alarme. Dans sa course il passa deux hommes, à lui inconnus, qui s'en allaient par la rue Ste-Marie, et ensuite par la rue St-Olivier vers la ville. Il ne vit aucune autre personne dans les environs. Le feu arrivait alors à une petite maison en bois ; il entra dans la cour et vit le hangar qui brûlait. Le feu se communiqua ensuite à la clôture en bois et delà aux écuries de M. Laperrière, où il fut témoin de la mort des six chevaux.

Le témoin courut alors au bureau du gaz au Palais, afin d'arrêter l'émission du gaz.

Charles Trudelle, maître cocher, demeurant n. 13, rue Ste-Marie, coin

de la rue Latourelle, plus haut que l'origine du feu, dépose que la maison appartenait à M. Georges Laperrière ; en arrière était une grande cour et une remise pour les voitures. La maison de M. William Redmond, constable, était voisine, et en arrière de la clôture du témoin, était la cour et la maison de Mde Montambault, aubergiste. Le soir du feu il s'était couché à 9.30 heures et fut réveillé vers 10.30 par le détective Fournier, qui lui dit que le feu menaçait sa maison.

Il s'est de suite levé et vit le feu atteindre sa maison. Il n'eut que le temps de sauver ses chevaux ; le reste a brûlé. Le hangar de M. Laperrière a pris feu dans le même temps et s'est communiqué de suite à sa maison. Le témoin n'a pas entendu de bruit dans le voisinage avant le feu. A peu près 15 jours auparavant, un nommé Ed. Lacroix, demeurant chez Mde Montambault avait disjoint quelques planches de la clôture entre sa propriété et celle du témoin. Il y a quelques semaines le témoin s'en allait sur la rue St-Louis, lorsqu'il a rencontré une des personnes qui habitaient chez Mde Montambault et une fille qui disait : Je paierais même pour qu'il arrivât quelque chose de désagréable à la maîtresse de la maison. Le témoin a compris qu'on lui souhaitait du malheur. Le quatrième témoin, M. Philippe Moisan, dit qu'il est un des parents du défunt Charles Marois, qu'il l'a vu en dehors de la maison pendant l'incendie, qu'il ne l'a pas vu entrer dans la maison, et qu'il l'en aurait empêché parce qu'elle était toute en feu et très dangereuse. Le témoin suivant fut Ulric Robitaille dont le témoignage a été ajourné à demain.

Secours de Montréal

GRANDE ASSEMBLÉE

L'assemblée convoquée dans le but de venir en aide aux incendiés de Québec a eu lieu dans la grande salle du Mechanic's Hall à Montréal.

Bien que souffrant d'une indisposition assez grave, Son Honneur le maire Beaudry s'était fait un devoir d'assister à l'assemblée. On remarquait au nombre des personnes présentes : MM. Chauveau, Coursol M.P., Thos. White, M.P., M. P. Ryan, M.P., Tassé, M.P., Mercier, M.P., J. B. Rolland, J. J. Curran, Dr Leprohon, Chs. Glackmeyer, A. Gélinas, etc., etc.

Son Honneur le maire Beaudry fut appelé à présider l'assemblée et M. Glackmeyer comme secrétaire.

Le " Montefiore Social and Dramatic Club " a offert par une lettre de son secrétaire une deuxième représentation du drame " Led Astray " joué au mois de mars dernier par les amateurs de ce cercle, la recette de la soirée devant faire partie du fonds de secours.

Les propositions suivantes furent aussitôt adoptées.

" Que les citoyens de Montréal ont appris avec un profond regret la terrible conflagration qui a réduit en cendres une partie de la ville de Québec, le huit de ce mois et que, tout en offrant leurs sympathies aux victimes de l'incendie, ils croient de leur devoir d'adopter immédiatement des mesures pour donner à leurs frères dans l'affliction les secours dont ils ont tant besoin. "

" Que le comité de secours prépare des listes de souscription sous le plus court délai et que tous les citoyens soient invités à contribuer à cette œuvre commune. "

Qu'un comité soit nommé pour recueillir des secours en nature tels que meubles, linge, etc., que les citoyens voudront bien donner pour les incendiés de Québec et que les messieurs dont les noms suivent ainsi que le proposent forment ce comité avec pouvoir d'ajouter au nombre : MM. A. Dubord, P. P. Martin, Mowat, J. A. Beauchamp, Jos. Hudon, Séraphin Rodier, J. B. Rolland et les présidents des différentes sociétés de bienveillance de Montréal.

Que copie de cette résolution soit adressée à chacun des présidents des diverses sections de la société de la Saint-Jean-Baptiste ainsi qu'aux curés des 14 paroisses qui se trouvent dans la circonscription de la société de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour les prier de vouloir bien se joindre au comité de secours en nature.

Que M. H. Bulmer et le proposant soient délégués auprès du surintendant du chemin de fer du Nord et de la compagnie de navigation Richelien afin d'obtenir le transport gratuitement des effets en nature que le comité aura à envoyer à Québec aux incendiés. "

Que dans le but de mettre ces mesures à exécution un comité soit nommé et qu'il se compose de Son Honneur le maire, des échevins de la ville de Montréal, des députés de la ville aux législatures fédérale et locale et de l'honorable P. J. O. Chauveau, Dr Leprohon, Thos. White, M. P. James Stewart, J. R. Daugall, Jno. P. Whelan, Hugh Graham, Jas O'Brien, Hon. M. Thibodeau Hon. Thos. Ryan, Andrew Robertson, J. D. Rolland, J. J. Curran, J. Tassé, " La Minerve " D. Duvernay, " Courrier

de Montréal " F. Houde, " Le Monde " et H. Beaupré, " La Patrie " avec pouvoir d'ajouter au desoin à leur nombre. "

EUROPE

FRANCE. Paris, 13 juin 1881.—Le Sénat se prononce contre le scrutin de liste ce qui irrite M. Gambetta et ses amis.

On parle d'une union qui serait formée entre la France et l'Amérique sur la base du bi-métallisme.

On télégraphie d'Oran (Algérie) que le général Detric a défait une troupe d'insurgés, qui a perdu 500 hommes.

La Turquie a envoyé 1600 hommes de troupes à Tripoli.

ANGLETERRE. Londres 13 juin L'Inde promet de devenir le théâtre d'une nouvelle fièvre d'or : un syndicat se forme à Glasgow pour exploiter une veine riche récemment découverte.

M. Forster a déclaré à la Chambre des Communes qu'il n'a aucune preuve légale d'une affiliation de la Ligue irlandaise avec les Féniens.

La Chambre se forme en comité pour le bill agraire.

M. Parnell dit que M. Gladstone a entrepris une tâche gigantesque ; il dit ne pas vouloir entraver sa marche, quoiqu'il ne croit pas au succès.

SUISSE. Genève, 13 juin.—L'autorité a interdit le congrès socialiste international qui devait se tenir à Zurich.

RUSSIE. St-Petersbourg, 13 juin.—Les Nihilistes ont lancé une nouvelle proclamation intitulée : procès et torture ; ils demandent vengeance. Le ministre de la justice est personnellement menacé.

Petites nouvelles

TEMPÉRATURE.—La chaleur a été intense hier.

NOUVEAU PROJET DE LOI.—L'honorable M. Flynn a présenté, hier, un projet de loi pour incorporer les arpenteurs.

La mesure est bonne, espérons qu'elle sera adoptée par la Législature. Les arpenteurs devraient, il nous semble, jouir des mêmes privilèges que les avocats, les médecins et les notaires ?

CALENDRIER. — Québec, le mardi, 13 juin 1881, 18e jour de la Lune. Il y a en pleine lune le dimanche 12 juin, à 2 heures 12 minutes du matin.

Le jour dure 15 heures 46 minutes, et la nuit 8 heures 14 minutes ; le Soleil se lève à 4 heures 7 minutes, passe au méridien à midi exactement, et se couche à 7 heures et 53 minutes ; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 66 degrés et 6 dixièmes. La Lune se lève à 9 heures 50 minutes du soir, passe au méridien à 2 heures 56 minutes, et se couche demain matin à 7 heures 48 minutes.

LAUREAT.—Nous avons appris avec plaisir que M. Auguste Hamel, le plus jeune fils de M. Abraham Hamel, vient de subir les examens de doctorat en médecine avec le plus grand succès, au moins en ce qui a trait à l'examen oral et par écrit. Nous félicitons notre jeune ami de son succès qui est loin de nous prendre par surprise ; le jury d'examen, même le plus sévère, en lui décernant des boules blanches, lui a rendu un témoignage qui lui fait beaucoup d'honneur et nous réjouit bien sincèrement. M. le Dr Hamel doit passer prochainement en Europe pour s'y perfectionner dans ses études médico-chirurgicales. Nos meilleurs souhaits l'accompagnent.

LE DINER A M. SÉNÉCAL.—M. Sénécal a écrit à ses amis à Montréal qui lui organisaient un dîner pour le 28 du courant, leur faisant connaître son désir que dans les circonstances désastreuses pour Québec, ce dîner n'ait pas lieu. M. Sénécal conseille de mettre la somme souscrite dans le fonds de secours aux incendiés de Québec.

ENQUÊTE.—Il y a eu enquête hier soir sur le corps de Sylvain, mort à l'hôpital de Marine, sous l'influence du chloroforme. L'autopsie a été faite par le Dr Parke. Le jury a été rendu verdict suivant les faits et a exonéré de tout blâme les personnes présentes lors de l'accident.

FEU.—Le feu a détruit complètement dimanche matin, la mission de Thetford, le long du chemin de fer de Québec central formant un village de 25 à 30 maisons.

Ce village était habité par des ouvriers qui travaillent aux mines d'amiant.

ACCIDENT.—Vendredi dernier, M. J. C. Hamel et sa dame, de Lévis, visitaient en voiture le théâtre du désastre à Québec, quand soudain un clou s'enfonça dans la patte du cheval qui prit l'épouvante ; l'animal dirigea sa course à travers les débris et la voiture fut aussitôt renversée. Dans cette chute, M. Hamel a reçu une blessure au pied et sa dame s'est égratignée la figure.

ARRIVÉS AUX HOTELS.—Au Mountain Hill House, Québec, 11 juin 1881.—MM. Bruno Duval, (du Constitutionnel), Trois-Rivières ; A. Cl. O. Daoust, Joliette ; J. Bte Flaman, Lanoir ; P. C. Levasseur St-Jean Deschallons ; F. A. Mercier, St-Michel ; A. M. Juras, St-François Beauce ; J. B. Ed. Fortin, St-Anselme ; P. A. Labadie, Lévis ; F. Morency, Ste-Marie Beauce ; Hector LeBer, St-Wenceslas ; M. & Mde Rowntree, Toronto ; J. A. Jarvis, Fraserville ; L. A. Faquet, Ste-Anne la Pocatière ; Chs. B. Bertrand, Ile Verte ; Joseph Laberge, St-Thomas Montmagny ; L. Villeneuve,

Mill End; O. H. Shroder, Trois-Rivières; M. Butcher, Rimouski.

L'INCONVENIENT DES GRANDEURS. — Depuis que M. Garfield a été nommé président des Etats-Unis, une nuée de solliciteurs s'est abattue sur la Maison Blanche.

Le secrétaire du président a eu la curiosité de prendre note des différents motifs invoqués par tous les quémandeurs de places ou de faveurs, et voici un abrégé de son petit travail :

1900 personnes assurent avoir été en pension avec le président; plus de 500 se vantent de l'avoir fait sauter sur leurs genoux; 430 lui ont "donné de bons conseils"; 742 lui ont prêté de l'argent; 13 prétendent l'avoir retiré des flammes; 122 capitaines l'ont employé à leur bord; 932 ont navigué avec lui, et enfin 7329 personnes lui ont prédit qu'il serait un jour président des Etats-Unis.

LES PILULES D'ONGENT HOLLOWAY. — On doit exercer beaucoup de surveillance dans le temps présent sur les commencentements de maladie de gorge, diphthérie, bronchites et autres maladies pulmonaires que l'on peut prévenir par l'usage de l'onguent et des pilules Holloway. Ce traitement bien simple mais effectif, est d'un grand secours dans les maladies des enfants. D'anciens malades de l'asthme ont été guéris par l'usage des remèdes Holloway alors que plusieurs autres remèdes n'avaient eu aucun effet.

Un hôtel modèle

Le public voyageur n'aura plus rien maintenant à désirer sous le rapport d'un bon hôtel lorsqu'il passera par Montréal.

M. J. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, a réussi par son énergie extraordinaire et son esprit d'entreprise à faire de son hôtel une maison de première classe, où les voyageurs seront contents de la confort, et où ils trouveront tout le confort désirable. Les travaux d'agrandissement et d'embellissement de cet hôtel sont en grande partie terminés. La grande salle à dîner est maintenant ouverte au public; cette salle magnifique qui est toute peinte à fresque ne le cède qu'à celle du Windsor sous le rapport de la grandeur et de la richesse; c'est un vrai bijou. Une porte spéciale pour les dames donne sur la place Jacques-Cartier, par laquelle les personnes qui désirent ne pas entrer par la porte commune des gens d'affaires, peuvent circuler en toute liberté.

Mais M. Durocher non satisfait des améliorations importantes qu'il a fait subir à l'intérieur de son vaste hôtel est maintenant en voie de construire un jardin et parterre magnifique, assez grand pour contenir 200 personnes, sur le toit plat de la partie de son hôtel qui fait face à la place Jacques-Cartier.

Si la chose se pratique déjà en Angleterre dans plusieurs villes, cette méthode est certainement nouvelle dans notre pays et M. Durocher a le mérite de l'y introduire.

De cette manière les pensionnaires de l'hôtel Richelieu pourront jouir en toute liberté de la verdure, de l'ombre et de l'air frais de la campagne, dans ce jardin où les arbres ne manqueront pas.

Les voyageurs ont donc tout intérêt à faire une visite à cet hôtel à leur prochain voyage à Montréal, car à tout le confort désirable M. Durocher sait joindre la plus grande modicité dans les prix de pension. C'est bon à noter.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante la panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait des dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMAN DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cts la bouteille. Québec, 25 janvier 1881 — 1 an. 113

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de pomons incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac, comme ces sirops et ces hautes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnant un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrhumements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médicaments. En vente à 25 cts la boîte partout. Québec, 24 février 1881 — 1 an. 114

Rien de moins que les incontestables bienfaits répandus sur dix mille malades du système nerveux.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des sels de potassium et de fer, et est le remède le plus efficace contre les affections nerveuses et métricielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Hémorroïdes, des Pustules, des Eruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

Le Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et est la vieillesse et l'énergie. L'usage en est recommandé depuis quarante ans, et c'est tout le monde le médicament le plus précieux pour tous les états souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S. A. Chimistes pratiques et analystes.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Québec, 5 octobre 1880 — 1 an. 115

BUREAU DE L'ASSOCIATION FINANCIÈRE D'ONTARIO.

LONDON, CANADA.

Le dividende pour le trimestre terminant le 31 MARS, au taux ordinaire de 3 PAR CENT par an, sur le stock préférentiel et ordinaire, sera payable le 31 du courant.

Un autre dividende trimestriel sera déclaré dans le mois de JUILLET prochain, après quoi les dividendes seront payés semi annuellement en JANVIER et en JUILLET. Les directeurs considèrent que l'état prospère des affaires de la compagnie, est tellement bien établi maintenant, que le paiement des dividendes à une date plus rapprochée que tous les six mois, ne compenserait pas la dépense et le surcroît de travail que nécessiterait une longue liste d'actionnaires dont le nombre va toujours en augmentant.

Le prix de l'émission du stock préférentiel a été augmenté de TROIS ET DEMI PAR CENT de prime, équivalant, suivant le plus bas taux de dividende, à un intérêt de 7 1/2 par cent, par année, sur le montant investi.

Les affaires de la compagnie justifient la vente de son stock, à un prix beaucoup plus élevé, et l'émission prochaine sera faite à une avance importante.

Le montant du stock maintenant souscrit et demandé, dépasse un quart de million de piastres sur lequel une moyenne de plus de 40%, a été payée.

HOLT & DEAN, Agents, Québec.

EDWARD LERUEY, Gérant.

Londres, 2 avril 1881. Québec, 11 avril 1881 — 2 nov 80 Jan 81/82

HOLT & DEAN, COURTIERS.

Agents Financiers et Comptables.

No. 82, Rue St-Pierre.

Bons fonds achetés et vendus; Hypothèques, Crédits de Banques, Avances sur commissions, Recus de magasins de douane, Billets d'échange, etc., etc., négociés. Les comptes sont exacts, vérifiés et balancés.

DERNIÈRES QUOTATIONS.

Québec, 13 Juin 1881.

STOCKS	Demandé	Offert	Dernier dividende par an.
Banque de Québec	110	109	6
Union	97 1/2	93	4
Nationale	94	91	5
des Townships de l'Est	119	117	7
de Montréal	191 1/2	190 1/2	8
des Marchands	124	123	6
de Commerce	149 1/2	148 1/2	8
d'Ontario	93 1/2	92 1/2	6
de Toronto	154	151 1/2	7
de la Banque Consolidée	12	10	7
Molson	113 1/2	112	6
du Peuple	95	93	4
Jacques-Cartier	130 1/2	129 1/2	5
d'Echange	130 1/2	129 1/2	5
Association financière d'Ontario préférence	103 1/2	102 1/2	8
Association financière d'Ontario, ordinaire	—	110	8
Comp. des Chars Urbains de Québec	150	145	9
du Gaz de Québec	107	103	7
des Vapeurs de la Traversée	80	8	8
de l'Assurance Royale	122	120	8
Canadienne	—	—	10
du Télégraphe de Montréal	—	—	5
du Télégraphe de la Puissance	131	130 1/2	7
des Chars Urbains de Montréal	100	96	5
de Navigation Richelieu & Ontario	131	129	6
du Gaz, Montréal	61	60	5
Stocks achetés et vendus pour argent comptant et termes	138 1/2	138 1/2	10

DÉCÈS

M. F. X. Gosselin, décédé à St-Augustin, comté de Portneuf, dimanche matin, le 12, à l'âge de 80 ans et 1 mois, d'une attaque d'apoplexie. Il a pu se confesser et recevoir l'extrême onction. Il a passé la plus grande partie de sa vie à St-Roch de Québec, où il n'est toujours fait remarquer par la plus grande douceur de son caractère et l'affabilité de ses manières.

Comité de Secours aux Incendiés.

LE COMITÉ a ouvert un bureau temporaire dans les bêtises du Courrier du Canada, rue Buade, où le secrétaire se tiendra tous les jours de midi à une heure.

TE. CHASE CASGRAIN, Sec. Comité de Secours. Québec, 14 juin 1881. 243

Docteur Casgrain, CHIRURGIEN-DENTISTE.

A transporté ses salles d'opérations à la HAUTE-VILLE.

17, RUE SAINT-JEAN, porte voisine de la BANQUE D'ÉPARGNES Québec, 2 mai 1881 — 1 an. 199

Une rare chance OFFERTE AU PUBLIC.

NOUS vendrons pour un mois seulement à commencer d'aujourd'hui les liqueurs, vins et autres articles aux prix réduits, mentionnés dans la liste suivante; nous invitons nos pratiques et le public en général à en profiter vu que nous faisons cette réduction que pour un temps limité et pour diminuer la trop grande quantité de liqueurs que nous avons en magasin.

Eau de Vie, Rivière Gaudrat, vieux bly 1879	do do do 1872	\$2.75 4.25
Genève de Hollande (Gin) John de Kuiper, pur	Vin Blanc (Sherry sec)	1.75 1.30
Vin Blanc (Amonillado, Sherry très sec) do Caillon, Club Sherry, (gout exquis)	Vin de Malvoisie, pour dessert	1.00 3.00
do do do en caisse	do Malaga do	3.00 1.25
do Oporto do	do Rouge (Oporto et Marsala)	20 90
Vin de Ginebre, 1ère qualité	Vin de Quinine par op. \$6.50	Bouteille 2.60
Whisky, garanti porter 3 gall. dans deux do do 1 do do un...	do d'Irlande (Jush whisky) 5 ans...	1.90 3.50
do de Seigle (Toronto) vieux 7 do	Liqueur chataigne, bouteilles d'une pinte (1 litre) Similaire Grande Chartreuse...	2.00 1.00
do do do	do Santa Lucia, par bouteille 1 litre	40
Bière anglaise Ind. Coopers & Co., chopine 4 ans en vente par doz.	Bière allemande, Lager Beer, pintes, par doz.	1.75 1.30

THÉ! THÉ!! THÉ!!! Thé vert et noir, bon goût, bon arôme, par lbs. 30c

CAFÉ!!!

Café, Mocha et Java, par lbs. 40c do 4-va do 30c do Jamaïque do 30c

RAISINS!!!

Raisins de Valence par lbs. 67c do de Corinthes do 67c

Amandes molles, Noix, Avelines, etc. Assortiment de Biscuits des plus variés Bonbons assortis, très bon Marché, par lbs 20c

Gingras & Langlois.

54, rue du Palais.

Québec, 31 décembre 1880 1160

J. B. Bourgeois, Architecte,

N. 98, RUE ST-PIERRE, QUEBEC

Québec, 13 juin 1881 — 6f. 241

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

1881 — DE — 1881

VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, Tadoussac, Cacouna.

Rivière-du Loup et Murray Bay.

COMMENCER le 28 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus

Saguenay, Cap, Lecours, Union, Alex. Barras.

Partiront du quai Saint-André comme suit :

Les Mardis et Vendredis, à 7.30 A. M., le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et à 11 heures à la Baie Saint-Paul, les Eboullements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse Saint-Jean.

Les Mercredis et Samedis à 7.30 A. M., l'Union, pour la Baie des Ha! Ha! et à 11 heures à la Baie Saint-Paul, les Eboullements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. & O., et le chemin de fer du Grand Tronc, et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercolonial pour et des Provinces Maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laissez la Rivière du Loup : — Pour le Saguenay, à 5.00 P. M. le même jour; et pour Québec, les Mercredis, Jeudis et Samedis à 5.00 P. M., et les Dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, et au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André.

A. GABOURY, secrétaire. Québec, 14 juin 1881.

A. N. Montpetit,

AGENT PARLEMENTAIRE et d'AFFAIRES,

No 6, Côte Lamontagne,

Sous-bassement du "CHIEN D'OR."

Québec, 23 avril 18 1. 190

CHAPEAUX

NOUS étalons maintenant un assortiment complet de marchandises.

Nous avons les dernières nouveautés en fait de

CHAPEAUX de FEUTRE durs et moux

COMPRENANT LE

M U M M

ET AUTRES VARIÉTÉS.

JAMES C. PATERSON

27, RUE BUADE.

Québec, 23 mars 1881 1062

THEO. DUSSAULT,

Tailler, RUE DU PONT, ST-ROCH, QUEBEC.

2ème porte de la rue St-Joseph.

COUPE PERFECTIONNÉE aux ETATS-UNIS

Confection des habillements garantie et sous le plus court délai.

Prix modérés.

Québec, 14 mai 1881 — 3m. 218

CREDIT FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL \$5,000,000

Président: L'Hon. E. DUBREUIL, sénateur, (Paris)

Vice-Président: L'Hon. J. A. CASGARIAN.

Administrateurs pour la Division de Québec:

L'Hon. E. F. PAQUET.

L'Hon. ISIDORE THIAUDRAU,

ELISÉE BEAUCDET, Ecuier, M. P. P.

Commissaire-Censeur:

FRANÇOIS VÉZIN, Ecuier.

Directeur pour la même Division:

ELISÉE BEAUCDET, Ecuier, M. P. P.

Chef de Bureau: L. N. CARRIER, Ecuier.

Banque de la Société: LA BANQUE NATIONALE.

Bureau à Québec: EDIFICÉ DE LA BANQUE UNION

56, rue St-Pierre, en face du magasin de MM. Beaudet & Chénier.

LA Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission.

Pour renseignements, s'adresser au Chef de Bureau, à Québec.

L. N. CARRIER.

Québec, 16 février 1881 — 6m. 127

BEHAN BROS.,

Rue BUADE, HAUTE-VILLE

Seuls agents pour le célèbre

GANT DE CHEVREAU

CECILE,

Garanti "LE MEILLEUR."

2ème consignment:

2 caisses viennent d'être ouvertes.

"CECILE," Gants à deux boutons,

Blancs, Noirs et couleur.

"Cécile," Gant long, perfectionné et breveté, égal à 10 boutons,

Blancs, Noirs, et

Couleur d'opéra les plus nouvelles.

"Cécile," Gant Jersey,

Noir et de couleur

"Cécile," pour fillettes, de toutes grandeurs.

Blancs, noirs et de couleur.

"CECILE,"

est le meilleur gant sur le marché,

et chaque paire est garantie de bonne qualité, bien finie et de coupe parfaite.

BEHAN BROS.,

SEULS AGENTS pour QUÉBEC.

Québec, 6 juin 1881. — 15 mai 79c 76.

Rateau Ithaca

DE COSSITT

Avec levier d'écartant par le cheval, breveté

Pas de chaînes ni pédales,

Le plus simple, le meilleur et le plus léger,

ayant 24 dents en acier trempées à l'huile. Plus de 20,000 sont en usage dans la Puissance.

N'achetez pas d'autres rateaux sans aller chez les agents de Cossitt, ou chez

P. T. LEGARÉ,

401 & 403, rue St-Valier.

St-Sauveur, Québec.

Québec, 10 mai 1881. 191

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC

Le steamer "MIRAMICHI" partira de Québec

le MARDI, 14 JUIN, à DIX HEURES P. M., pour

PICTOU, arrivant à la POINTE AUX ÉTOILES

MÉTIS GASPÉ, PERCE, SUMMER-SIDE et CHARLOTTETOWN.

Ce steamer donne tout le confort désirable aux passagers

Pour fret ou passage, s'adresser à

WM MOORE, Gérant

Quai Atkinson, Québec.

LÈVE & ALLAN,

Agents des passagers,

En face de l'Hôtel St-Louis.

Québec, 1er juin 1881 186

JOS. GAUTHIER & FRÈRE

PEINTRES-DECORATEURS

TOUT en remerciant le public de l'encouragement qu'il nous a donné, nous nous sommes fait de l'occasion pour annoncer qu'il nous transporte

